Le 14 novembre 2014

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Téléc. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

Par dépôt électronique (SDÉ) et par messager

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016
Dossier Régie: R-3905-2014
Notre dossier : R050062 ÉF

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint les demandes de renseignements du Distributeur à l'égard de la preuve des intervenants AQCIE-CIFQ, CORPIQ et SÉ-AQLPA.

Le Distributeur ne pose aucune question sur les preuves portant sur les conventions d'énergie différée et la revente puisque l'examen de ces sujets a été suspendu par la Régie dans sa décision D-2014-189 (par. 13). Il réserve cependant tous ses droits de contester ces preuves selon la procédure qui sera établie par la Régie suite à la décision à être rendue dans le dossier du Plan d'approvisionnement 2014-2023.

Finalement, le Distributeur comprend qu'aucune preuve sur la gestion des conventions d'énergie différée ou la revente ne sera administrée lors des audiences du présent dossier qui débuteront le 5 décembre prochain.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser

ÉF/rm
c.c. Intervenants (par courriel seulement)